ARRETE

DE MISE A LA RETRAITE AVEC DROIT

A PENSION DE LA CNRACL

DE M ..................................................................................

GRADE ..............................................................................

Le Maire de ……………………,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 et la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la lettre en date du …/…/… par laquelle M ………………… sollicite son admission à la retraite à compter du …/…/…,

OU

Considérant que M ………………… a atteint l’âge limite maximum au-delà duquel l’intéressé(e) ne peut être maintenu(e) en fonctions,

Considérant que M ……………… est affilié(e) à la CNRACL sous le numéro ………………,

ARRETE

Article 1er : A compter du …/…/… M ………………, né(e) le …/…/… est admis(e) à faire valoir ses droits à la retraite sous réserve de l'avis conforme de la CNRACL.

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l’intéressé(e),

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

PUBLIE LE :

Notifié le à l’agent le : …/…/…

(date et signature)…………………………………………… Fait à ……………………, le …/…/…

Le Maire,